



---

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## « Zéro Infox »

*Concours vidéo pour la lutte contre la désinformation en Afrique francophone*

**Du 21 février au 22 mars 2025**

### Article 1 — Contexte et organisateurs

---

Dans le cadre du projet « Zéro Infox : à l'ère de TikTok et de Snapchat, des formats de lutte contre la désinformation créés pour et par les 15-18 ans », mené par Tama Média et Wikimedia Côte d'Ivoire avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie, les deux organisations s'associent pour organiser un concours de création vidéo ouvert à tous les jeunes francophones âgés de 15 à 18 ans.

Tama Média et Wikimedia Côte d'Ivoire, ci-après dénommées « les Organisateurs », travaillent conjointement pour proposer ce concours de sensibilisation à la lutte contre la désinformation.

### Article 2 — Objectif du concours

---

Le concours a pour objectif d'encourager les jeunes à produire des vidéos de sensibilisation traitant des thématiques suivantes :

- les enjeux de la désinformation et ses mécanismes
- ses impacts sur la société et sur les individus
- les risques liés à la diffusion de fausses informations
- l'importance de vérifier les sources avant de partager une information

Les vidéos devront être conçues pour un public cible composé principalement de jeunes âgés de 15 à 18 ans vivant en Afrique francophone ou dans la diaspora.

### Article 3 — Conditions de participation

---

#### Qui peut participer ?

La participation est gratuite et ouverte à toute personne répondant aux conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 15 à 18 ans au moment de la participation

- ✓ Résider sur le continent africain ou dans la diaspora africaine
- ✓ Produire une vidéo ou un contenu en français
- ✓ Respecter l'ensemble des modalités du présent règlement

## Deux modes de participation





- Participation libre via les réseaux sociaux, ouverte à tous les jeunes éligibles
- Participation dans le cadre des formations et ateliers Zéro Infox organisés par Tama Média au Sénégal et par Wikimedia Côte d'Ivoire en Côte d'Ivoire

## Article 4 — Modalités de participation

---

Pour participer, chaque candidat devra :

- Créer une vidéo originale de sensibilisation à la lutte contre la désinformation
- Publier cette vidéo sur son compte personnel (Facebook, Instagram, TikTok, X)
- Identifier dans sa publication le compte officiel Zéro Infox selon le réseau utilisé :

-  Instagram : <https://www.instagram.com/zeroinfox>
-  TikTok : <https://www.tiktok.com/@zeroinfox>
-  Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61587124664379>
-  X (Twitter) : <https://x.com/zeroinfox>

Vous pouvez également mentionner les comptes de Tama Média et de Wikimedia Côte d'Ivoire selon le réseau social utilisé.

Après publication, le participant devra obligatoirement envoyer le lien de sa vidéo par courrier électronique à l'adresse correspondant à son mode de participation :

-  **Participation libre (réseaux sociaux) :**  
redaction@tamamedia.com  
coordination@wikimedia.ci
-  **Participation via les formations au Sénégal :**  
redaction@tamamedia.com
-  **Participation via les formations en Côte d'Ivoire :**  
coordination@wikimedia.ci

Le message devra contenir :

- le lien vers la vidéo publiée
- le nom ou pseudonyme du participant
- l'âge du participant

- le pays de résidence
- la mention du mode de participation (réseaux sociaux ou formation)
- une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou tout document officiel) permettant de justifier l'âge du participant

## Article 5 — Caractéristiques des vidéos

---


Les vidéos doivent respecter les critères suivants :

- Durée maximale : 1 minute 30 secondes
- Qualité d'image et de son suffisante pour une bonne compréhension
- Contenu adapté à un public de 15 à 18 ans
- Message clair de sensibilisation à la lutte contre la désinformation
- Respect des lois en vigueur : absence de propos haineux, violents ou discriminatoires

Toute vidéo ne respectant pas ces critères pourra être exclue du concours sans préavis.

## Article 6 — Période du concours

---

 **Ouverture du concours : 21 février 2025**

 **Clôture des participations : 22 mars 2025**

Toute participation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

## Article 7 — Jury et sélection

---

Le jury sera composé de représentants des deux structures organisatrices ainsi que de personnalités extérieures reconnues dans les domaines du journalisme, de l'éducation aux médias et du numérique.

Le jury sélectionnera 3 lauréats selon la répartition suivante :

- Deux lauréats issus des participations libres via les réseaux sociaux
- Un lauréat issu des participations réalisées dans le cadre des formations et ateliers




Les critères de sélection porteront sur :

- La pertinence et la clarté du message
- La créativité et l'originalité du format
- La qualité pédagogique du contenu
- L'impact potentiel sur un jeune public

## Article 8 — Dotations

---

Une enveloppe totale de 4 000 euros est allouée aux trois lauréats, répartie comme suit :

| Prix  | Montant (EUR)  | Montant (FCFA)        | Avantage supplémentaire |
|---|----------------|-----------------------|-------------------------|
|  1er Prix  | 1 800 €        | 1 181 070 FCFA        | Mentorat d'un an        |
|  2ème Prix | 1 400 €        | 918 610 FCFA          | Mentorat d'un an        |
|  3ème Prix | 800 €          | 524 920 FCFA          | Mentorat d'un an        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 000 €</b> | <b>2 624 600 FCFA</b> |                         |

\* Taux de conversion indicatif : 1 EUR = 656,15 FCFA

### Le mentorat d'un an

En complément de leur dotation financière, chaque lauréat bénéficiera d'un programme de mentorat personnalisé d'une durée d'un an, animé par des journalistes professionnels et des personnalités reconnues dans les domaines des médias, du numérique et de la lutte contre la désinformation. Ce mentorat a pour objectif d'accompagner les lauréats dans leur parcours personnel et professionnel, à travers des conseils, des échanges réguliers et un accès à un réseau de professionnels engagés.

## Article 9 — Communication

---

Les Organisateurs assureront la diffusion des informations relatives au concours sur leurs plateformes et réseaux sociaux. Chaque structure partenaire publiera les visuels et informations sur ses canaux de communication afin d'informer le public et d'encourager la participation.

## Article 10 — Publication du règlement

---

Le présent règlement est consultable en ligne sur :

- Le site de Tama Média : <https://tamamedia.com/>
- Le site de Wikimedia Côte d'Ivoire : <https://wikimedia.ci>

## Article 11 — Contact

---

Pour toute question relative au concours, les participants peuvent écrire aux adresses suivantes :

- Pour le Sénégal : [redaction@tamamedia.com](mailto:redaction@tamamedia.com)
- Pour la Côte d'Ivoire : [coordination@wikimedia.ci](mailto:coordination@wikimedia.ci)

## Article 12 — Acceptation du règlement

---

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les Organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure, en informant les participants dans les meilleurs délais.

---



*Un projet soutenu par l'Organisation internationale de la Francophonie*